L'OVE publie le Mémento automobile des entreprises 2016

L'outil de référence
pour la prise en main des questions automobiles en entreprise

Rueil-Malmaison, le 02 mai 2016 – L'Observatoire du Véhicule d'Entreprise (OVE) publie pour la neuvième année consécutive le « *Mémento automobile des entreprises* », en collaboration avec le cabinet C'M'S' Bureau Francis Lefebvre. Cet outil se veut la référence en matière fiscale et sociale pour tous ceux qui sont concernés par les questions automobiles en entreprise.

« *Aujourd'hui, en France, plus d'un véhicule sur deux est acheté ou loué par une société. Il est donc essentiel que les décideurs aient toutes les cartes en mains, c'est-à-dire toutes les informations utiles et à jour, pour effectuer les meilleurs choix de modèles et de motorisations. C'est la raison d'être de ce Mémento automobile* », estime Bernard Fourniou, Président de l'OVE.

Le Mémento permet aux décideurs d'optimiser leur parc automobile, en leur donnant toutes les informations nécessaires au choix de modèles et de motorisations. Des cas pratiques illustrent, via des exemples concrets, les règles qui leur sont détaillées dans le Mémento. Toutes les questions légales, liées à l'environnement, au Code de la route, etc. sont abordées. Le décideur peut choisir son parc automobile et fixer les règles d'usages pour ses collaborateurs en pleine connaissance de ses propres obligations.

Dans l'édition 2016

Les questions fiscales occupent cette année encore une place prépondérante, en raison de la complexité des taxes qui pèsent sur l'automobile, et sur les véhicules d'entreprise en particulier. La fiscalité a peu évolué depuis la dernière édition (hormis pour les véhicules hybrides), mais son instabilité à moyen terme nuit à la prise de décision des entreprises qui ont besoin de visibilité pour investir dans leur flotte.

Une part importante du Mémento est aussi consacrée à la **responsabilité du chef d'entreprise en cas d'infraction d'un de ses collaborateurs** au Code de la route. La loi faisant peser plus de responsabilité sur les employeurs, le Mémento dresse un panorama le plus complet possible des réponses à ces questions, articles de loi et exemples à l'appui.

Et comme véhicule d'entreprise rime avec déplacements et mobilité des collaborateurs, **le Mémento fait un point sur l'ensemble des règles** régissant le trajet entre domicile et travail, la prise en charge des frais de transport ou encore les « *crédits mobilité* », cette nouvelle forme de mobilité associant plusieurs moyens de déplacements.

Quelle que soit la taille ou l'activité de son entreprise, le Mémento évite au décideur toute incertitude dans le choix et la gestion de son parc automobile.

Le Mémento automobile des entreprises 2016 est disponible sur demande :
gbencheikh@comcorp.fr

À propos de l'Observatoire du Véhicule d'Entreprise - www.observatoire-vehicule-entreprise.com
L'Observatoire du Véhicule d'Entreprise est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Il a pour vocation d'analyser les grandes tendances du marché de la mobilité en France et en Europe. Organisme indépendant, l'OVE intervient sur tous les thèmes d'actualité qui peuvent faire avancer le marché et donne aux décideurs des informations éclairées pour faire des choix pertinents en matière de véhicules d'entreprise. L'OVE réalise notamment des études, des tests, des essais comparatifs et organise des conférences thématiques.